

Grille d'évaluation RS-DE

Admissibilité aux crédits de recherche scientifique et développement expérimental (RS-DE)

Liste de questions permettant d'évaluer votre admissibilité	Processus de qualification	
	Oui	Non
Avez-vous réalisé des projets de développement informatique au cours des 18 derniers mois?		
Prévoyez-vous faire des développements informatiques et acquérir des connaissances additionnelles que vous désirez garder à l'abri de vos concurrents?		
Prévoyez-vous réaliser des développements informatiques en investissant au minimum 100 000 \$ en salaire ou sous-traitance?		
Est-ce que les projets de développement réalisés ou à faire comportent une incertitude scientifique sur des technologies pour lesquelles il n'existe pas de solution?		
Est-ce que les projets de développement réalisés ou à faire au niveau informatique portent sur la programmation, l'analyse et la conception technique?		
Avez-vous développé, amélioré ou effectué des tests ou des expérimentations sur un produit, un procédé, un équipement, un dispositif ou un logiciel qui n'existait pas sur le marché?		

Si vous avez répondu « oui » à une ou plusieurs de ces questions, vous êtes possiblement admissible aux crédits d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS-DE).

- Toutes les dépenses liées aux employés, aux sous-traitants, aux équipements et location qui sont liées aux projets sont admissibles aux crédits RS-DE.
- Seuls vos projets réalisés au Canada sont admissibles aux crédits de RS-DE.
- Les crédits de RS-DE proviennent des gouvernements fédéral et provinciaux.
- Toute société canadienne imposable est admissible aux crédits de RS-DE.

Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec : Jacques Godbout, MBA, CMA